

**De:** Masse Geneviève (BSM) (Québec)

**Envoyé:** 26 juin 2023 10:14

**À:** Guillemette Eric (DAT) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user6ca7d4d7]; Côté Stéphanie (DAT) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userd0605ddc]

**Objet:** PV Ville lévis

**Pièces jointes:** CV-2023-06-02-PV.pdf



**Geneviève Masse**

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel

200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2136

[genevieve.masse@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.masse@mapaq.gouv.qc.ca)

Séance extraordinaire du 2 juin 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce deuxième jour du mois de juin deux mille vingt-trois à quatorze heures huit, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Amélie Landry et Karine Lavertu

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

---

## **CV-2023-03-54**

### **Période de questions**

Environ 60 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

---

## **CV-2023-03-55**

**Financement de la dépense relative à l'acquisition par expropriation d'une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et acquisition par expropriation de ces parties de lots**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-31 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser le financement de la dépense relative à l'acquisition par expropriation d'une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) au montant maximum de 1 650 000\$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de réserve foncière :

- une partie du lot 6 521 580, d'une superficie approximative de 801 425,1 mètres carrés ;
- une partie du lot 6 521 581, d'une superficie approximative de 636 480,8 mètres carrés (parcelle 1);

- une partie du lot 6 521 581, d’une superficie approximative de 30 933, 2 mètres carrés (parcelle 2)
- une partie du lot 6 531 034, d’une superficie approximative de 154 664,8 mètres carrés ;

telles qu’elles sont montrées sur le plan de la description technique préparée par monsieur Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1560 de ses minutes en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-019, et d’autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d’expropriation de ces immeubles et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à la majorité

---

### **Proposition accessoire**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

De reporter la prise de décision sur la proposition principale relative au « **Financement de la dépense relative à l’acquisition par expropriation d’une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et acquisition par expropriation de ces parties de lots** »

À la demande du membre du conseil de la Ville Michel Patry, le maire appelle le vote sur cette proposition accessoire.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition accessoire.

Le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil de la Ville Jeannot Demers, Fleur Paradis, Serge Côté, Guy Dumoulin, Isabelle Demers, Michel Patry, Michel Turner, Réjean Lamontagne et Ann Jeffrey votent contre la proposition accessoire.

Le maire déclare que la proposition accessoire est rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

---

### **Proposition principale**

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle le vote sur la proposition principale relative au « **Financement de la dépense relative à l’acquisition par expropriation d’une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et acquisition par expropriation de ces parties de lots** »

Le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil de la Ville Jeannot Demers, Fleur Paradis, Serge Côté, Guy Dumoulin, Isabelle Demers, Michel Patry, Michel Turner, Réjean Lamontagne et Ann Jeffrey votent en faveur de la proposition principale.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent contre la proposition principale.

Le maire déclare la proposition principale adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

---

**CV-2023-03-56**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey  
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

À 14 heures 53, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière

---

**De:** Masse Geneviève (BSM) (Québec)

**Envoyé:** 24 octobre 2023 11:43

**À:** jonathan.gignac@economie.gouv.qc.ca[jonathan.gignac@economie.gouv.qc.ca]

**Cc:** Tremblay Judith (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=usered39a444]; Mogé Armelle (BSM) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user26431819]

**Objet:** Projet de réponse - Pétition Rabaska

**Pièces jointes:** 2023-09-19-018 - Pétition Rabask Qs\_lettre.docx; Pétition Rabaska 741-20230919.pdf

Jonathan,

Comme convenu, voici le projet de réponse. Je joins l'extrait de la pétition. Pour tes commentaires s'il-y-a-lieu dès que possible.

Merci !

Geneviève



**Geneviève Masse**

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel

200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2136

[genevieve.masse@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.masse@mapaq.gouv.qc.ca)

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 19 septembre dernier, le député de Jean-Lesage, M. Sol Zanetti, présentait à l'Assemblée nationale une pétition. Celle-ci demandait au gouvernement du Québec, d'une part, d'assurer le retour des superficies dévolues au projet maintenant abandonné de port méthanier Rabaska dans le territoire agricole et, d'autre part, de ne céder aucun terrain dans le lit du fleuve pour l'expansion du Port de Québec à Lévis.

Cette même journée, mon collègue le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Pierre Fitzgibbon, confirmait l'intérêt de notre gouvernement à acquérir la Société en commandite Rabaska et, par le fait même, les terres détenues par celle-ci. Bien qu'il soit prématuré de se prononcer sur l'issue des démarches en cours, si cette acquisition devait se concrétiser, ces terres passeraient sous l'autorité du gouvernement du Québec. À cet égard, je vous confirme que des discussions ont été entreprises entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie concernant les activités agricoles sur le site.

... 2

Parallèlement, je vous informe qu'une demande de réinclusion à la zone agricole de la totalité des superficies exclues en 2007 a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) par le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM). Cette demande est actuellement analysée par la CPTAQ en vertu des critères prévus à la LPTAA.

En terminant, je vous souligne que le MAPAQ réalise actuellement une consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles. Celle-ci nous offre l'occasion de réfléchir avec les intervenants des secteurs agricole, municipal et environnemental ainsi qu'avec la population en général, à l'amélioration du régime de protection des terres agricoles 45 ans après son adoption. Nous demeurerons à l'écoute de toute proposition qui contribuerait à l'atteinte de cet objectif.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name André Lamontagne.

André Lamontagne



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION  
(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 567 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le consortium gazier Rabaska avait obtenu en 2007 par décret d'exception du gouvernement du Québec l'exclusion de plus de 272 hectares du territoire agricole (près de 400 terrains de football ou 2,7 fois les Plaines d'Abraham);

**CONSIDÉRANT QUE** cette requête avait préalablement été refusée à deux reprises par la Commission de protection du territoire agricole en raison de ses effets négatifs sur l'activité agricole du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce décret avait été émis dans la seule perspective de ce projet, abandonné en 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente signée à l'époque entre l'Union des producteurs agricoles et le promoteur Rabaska prévoyait qu'en cas d'un tel abandon, on devait viser un retour au domaine agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le Port de Québec est en démarche pour acquérir ces terrains dans un but de transport et d'entreposage;

**CONSIDÉRANT QUE** cela constituerait une perte pour un écosystème de cette qualité;

**CONSIDÉRANT QU'**une fois propriété du Port de Québec, ces terrains échapperont définitivement à l'application des lois du Québec et à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le fédéral s'apprête à acquérir du Québec une partie du lit du fleuve en face de ces terrains, ce qui aurait pour effet d'aggraver la situation;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- De réparer l'erreur commise à l'époque en assurant le retour de ces espaces dans le territoire agricole;
- De ne céder aucun terrain dans le lit du fleuve pour l'expansion du Port de Québec à Lévis.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Sol Zanetti**

**Député de Jean-Lesage**

**19 septembre 2023**

**Date de signature de l'extrait**

**De:** Masse Geneviève (BSM) (Québec)

**Envoyé:** 28 juin 2024 12:48

**À:** Elaine Grignon[elaine.grignon@cptaq.gouv.qc.ca]

**BCC:** Rousseau Mathieu (DAT) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user66541ca6]

**Objet:** COMMUNIQUÉ - Mise à jour dans le dossier des terres de Rabaska

**Pièces jointes:** Comm\_Rabaska\_retrait CPTAQ\_cab\_revEP-VF.docx

Bonjour Élane,

Ci-joint le communiqué qui sera émis à 13h30.

À titre d'information, le GIRAM, Rabaska, l'UPA et la Ville de Lévis ont été informés de la prise de ce décret ce matin.

Salutations,  
Geneviève



**Geneviève Masse**

Sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel

200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2136

[genevieve.masse@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.masse@mapaq.gouv.qc.ca)

CNW TELBEC, RÉSEAU N° 1 ET HEBDOS RÉGIONAUX  
POUR DIFFUSION LE 28 JUIN À 13 H 30  
GQM – 00 – 080

## Mise à jour dans le dossier des terres de Rabaska

**Québec, le 28 juin 2024.** – Dans la foulée de l'entente de principe conclue avec la Société en commandite Rabaska (Société Rabaska) en vue de l'acquisition de la totalité des parts, des actions et des actifs de celle-ci, le gouvernement du Québec poursuit ses démarches afin que quelque 109 hectares de terres soient réintégrés en zone agricole.

À cette étape, dans l'objectif d'assurer la poursuite des discussions découlant de l'entente de principe du mois de février 2024, un décret visant à soustraire à la compétence de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) la demande du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) concernant l'inclusion des terres de Rabaska à la zone agricole a été adopté.

Ainsi, suivant l'évolution des discussions entre la Société Rabaska et le gouvernement, ce dernier demandera l'avis de la CPTAQ avant de rendre sa décision, conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Rappelons que le gouvernement a exprimé sa volonté de réintroduire 109 hectares en zone agricole.

Suivez le MAPAQ sur les réseaux sociaux :



Suivez le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie sur les réseaux sociaux :

- [twitter.com/economie\\_quebec](https://twitter.com/economie_quebec)
- [facebook.com/EconomieQc](https://facebook.com/EconomieQc)
- [linkedin.com/company/économie-québec](https://linkedin.com/company/économie-québec)
- [youtube.com/c/ÉconomieQuébec](https://youtube.com/c/ÉconomieQuébec)
- [instagram.com/economieqc](https://instagram.com/economieqc)

– 30 –

### Sources :

Sophie J. Barma  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation  
et ministre responsable de la région  
du Centre-du-Québec

### Information :

Relations médias  
Direction des communications  
Ministère de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation  
Tél. : 418 380-2100, poste 3512  
[relationsdepresse@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:relationsdepresse@mapaq.gouv.qc.ca)

Cell. : 581 993-5016

[sophie.jacques-barma@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:sophie.jacques-barma@mapaq.gouv.qc.ca)

Mathieu St-Amand

Directeur des communications

Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation  
et de l'Énergie, ministre responsable du

Développement économique régional

et ministre responsable de la Métropole

et de la région de Montréal

Tél. : 418 691-5650

Jean-Pierre D'Auteuil

Responsable des relations médias

Direction des communications

Ministère de l'Économie, de l'Innovation  
et de l'Énergie

Cell. : 418 559-0710

Courriel : [relationsmedias@economie.gouv.qc.ca](mailto:relationsmedias@economie.gouv.qc.ca)